

AFP 29 NOVEMBRE 2024

Les pics de concentration de pesticides ont diminué de moitié dans certaines nappes d'eau souterraines qui alimentent l'eau potable des Parisiens, selon les résultats à mi-parcours d'un programme d'accompagnement des agriculteurs mis en place par la régie Eau de Paris, a-t-elle annoncé vendredi.

Eau de Paris a mis en place en 2020 un **régime d'aides spécifiques de paiement pour services environnementaux**, avec pour but d'accompagner des agriculteurs volontaires situés dans les aires d'alimentation de captage pour la production d'eau potable, afin qu'ils réduisent leur utilisation de pesticides.

"La mise en place de ce programme a permis de diminuer de moitié les pics de concentration de pesticides dans les nappes souterraines sur lesquelles il y a un fort développement de l'agriculture biologique", a déclaré à l'AFP Manon Zakeossian, responsable du service protection de la ressource et biodiversité pour Eau de Paris

Elle s'appuie sur les résultats de mesures de qualité effectuées par le laboratoire Eau de Paris, accompagné par un bureau d'études, dans le secteur "Vallé de la Vanne", dans le département de l'Yonne, où 30% des agriculteurs sont désormais convertis au bio.

Quelque 115 agriculteurs cultivant plus de 17.300 hectares (dont 58% en agriculture biologique) se sont engagés dans ce programme de cinq ans (2020-2025) mené par Eau de Paris, pour un budget de 46 millions d'euros, financé à 80% par l'Agence de l'eau Seine Normandie.

"Entre 2019 et 2023, les surfaces en agriculture biologique ont été multipliées par quatre sur toutes les aires d'alimentation de captage d'eau de Paris", passant de 2.800 hectares à 11.800 hectares, a déclaré le président d'Eau de Paris, Dan Lert, également maire adjoint à la transition écologique, lors d'une conférence de presse.

Selon lui, sur les 17.300 hectares cultivés par les agriculteurs engagés dans ce programme, "la quantité de pesticides utilisés a été réduite en 2023 de 77%".

"Cette prévention des pollutions, elle coûte au minimum trois fois moins cher que le traitement curatif qu'on doit engager évidemment pour assurer la conformité de l'eau potable", a-t-il ajouté, en faisant référence à un rapport sénatorial de juillet 2023 sur la gestion durable de l'eau.